



Recommandation 410 (1965)¹

Problèmes économiques européens

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Constatant que, si l'année 1964 a été marquée par une évolution satisfaisante de l'économie des pays membres de l'O.C.D.E., et notamment par le redressement partiel de l'économie italienne, certains pays présentent encore des signes d'une surchauffe de leur économie, alors que dans quelques autres on observe un ralentissement de la demande globale ;
2. Constatant, en particulier, les difficultés que rencontre le Gouvernement britannique pour résoudre les problèmes de la balance de ses paiements et pour renforcer son économie ;
3. Se félicitant du fait que le Gouvernement britannique est résolu à diminuer, puis à éliminer dès qu'il le pourra la surtaxe à l'importation ;
4. Considérant que l'accord relatif au niveau du prix des céréales à l'intérieur du Marché commun conclu en décembre 1964 peut contribuer à parachever cette oeuvre et à faciliter l'ouverture des discussions sur les échanges de produits agricoles dans le cadre de la négociation Kennedy ;
5. Estimant que les faits mentionnés ci-dessus illustrent la nécessité de rendre encore plus étroite la coopération économique dans la zone de l'O.C.D.E. en particulier, en vue de renforcer le système monétaire international et de libérer les échanges mondiaux ;
6. Se félicitant de ce que la liste des exceptions en vue des discussions sur les produits industriels dans le cadre de la négociation Kennedy ait été déposée avant la date limite du 16 novembre 1964,
7. Recommande au Comité des Ministres d'inviter instamment les gouvernements des Etats membres :
 8. à poursuivre avec énergie la coordination de leurs politiques économiques et financières dans le cadre de l'O.C.D.E., du Fonds monétaire international et dans d'autres enceintes, notamment en vue de renforcer le système monétaire international ;
 9. à entamer à brève échéance les discussions relatives aux produits agricoles dans le cadre de la négociation Kennedy, afin d'aboutir à des compromis mutuellement acceptables et de réaliser ainsi pleinement les objectifs fixés pour cette partie des négociations dans la déclaration de mai 19631 des Ministres du Commerce ; et
 10. à poursuivre avec détermination les négociations sur les produits industriels, prévues dans le cadre de la négociation Kennedy, en vue d'aboutir aussitôt que possible à un accord avec le minimum d'exceptions.

1. Discussion par l'Assemblée le 27 janvier 1965 (20e et 21e séances) (voir Doc. [Doc. 1866](#), rapport de la commission économique). Texte adopté par l'Assemblée le 28 janvier 1965 (22e séance).

